



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur la trente-cinquième session
(2-5 mars 2004)**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2004

Supplément N° 4

Conseil économique et social
Documents officiels, 2004
Supplément N° 4

Commission de statistique

**Rapport sur la trente-cinquième session
(2-5 mars 2004)**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

À sa trente-cinquième session, la Commission de statistique a examiné les travaux consacrés par les groupes de pays et les organisations internationales à différents domaines des statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales, ainsi qu'à certains problèmes statistiques intersectoriels. La Commission :

a) A recommandé de constituer un groupe international d'experts chargé de travailler sur les points cruciaux des préparatifs du prochain cycle de recensements de la population et du logement, accepté d'envisager en 2005 d'adopter une résolution priant le Secrétaire général d'élaborer un Programme mondial de 2010 de recensements de la population et du logement, et prié la Division de statistique de lancer un site Web bien agencé qui permette d'échanger gratuitement des données de recensement et autres;

b) A accueilli favorablement les conclusions des Amis de la présidence sur les statistiques sanitaires, pris note des mesures prises par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et demandé que les programmes internationaux de production de statistiques sanitaires fassent l'objet d'une révision stratégique, qu'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires soit constitué et que l'OMS lui présente chaque année un rapport sur l'avancement des initiatives spécialement consacrées à l'harmonisation et à la coordination;

c) A approuvé les initiatives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : le Programme de surveillance des inégalités urbaines et l'extension des systèmes d'information géographique à 1 000 villes, et relevé dans le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains des points appelant un réexamen : i) la classification envisagée des établissements humains en établissements ruraux, urbains et taudis, et ii) la définition des taudis et les critères retenus, ainsi que la prise en considération d'aspects autres que juridiques dans les conditions particulières à tel ou tel pays;

d) A pris note de l'avancement des préparatifs d'un manuel des statistiques de la pauvreté, noté les travaux que poursuit le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté en vue de réunir un volume des pratiques optimales dans ce domaine et s'est félicitée que le Groupe de Rio et la Division de statistique de l'ONU aient l'intention de travailler de concert pour le publier conjointement, soulignant que le manuel était nécessaire non comme outil normatif, mais comme guide pratique pour mesurer la pauvreté à partir des pratiques nationales;

e) A reconfirmé qu'il importait de mettre à jour le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993), manifesté son soutien général pour le programme de travail et le calendrier détaillé de mise à jour, noté que la structure mise en place pour la gouvernance et la prise de décisions était satisfaisante, et que le processus de révision devait procéder des fondamentaux conceptuels du SCN de 1993, fait valoir l'impératif de transparence de la mise à jour et de participation la plus large

possible de la communauté statistique mondiale au processus, et à ce propos suggéré d'étoffer la consultation par des ateliers régionaux supplémentaires faisant appel à la participation de pays en développement et en transition, pour laquelle il faudrait réserver le financement voulu; elle a demandé une aide technique complémentaire pour les pays qui n'étaient pas encore en mesure d'adopter le SCN de 1993, et suggéré, dans le cadre de la mise à jour, de poursuivre les recherches sur les facteurs profonds qui gênent l'application du SCN;

f) A soutenu la proposition de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant une conception allégée de la coordination, et fait valoir que le document de stratégie de l'OCDE prévu pour 2005 devrait offrir des orientations sur les travaux futurs consacrés aux statistiques des services, y compris ceux du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services;

g) A salué l'activité déployée par l'OMT pour définir des normes, en promouvoir l'application et diffuser les statistiques du tourisme, noté qu'il fallait ménager des échanges internationaux d'expérience de la compilation de statistiques du tourisme et demandé à l'OMT de faciliter l'échange des pratiques optimales, souligné la nécessité d'une coordination plus serrée pour les statistiques du tourisme et la révision périodique des recommandations internationales, et prié la Division de statistique de prêter la main à la recherche d'une instance de coordination appropriée, dont il serait décidé à la prochaine réunion du Comité de coordination des activités de statistique;

h) A réaffirmé son soutien énergique au Programme de comparaison internationale, soulignant la valeur des parités des pouvoirs d'achat pour l'analyse des questions de pauvreté et les possibilités offertes par le Programme pour renforcer les capacités en matière de statistiques des prix à la consommation et de statistiques de comptabilité nationale, s'est dite satisfaite du bon avancement de la mise en oeuvre du cycle 2004-2006 du Programme aux échelons mondial, régional et national, et souligné qu'il importait de publier les résultats sans tarder afin que les données aient le maximum d'utilité;

i) A fait valoir qu'il fallait coordonner l'action pour affiner les indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication, et renforcer les capacités en la matière, surtout dans les pays en développement;

j) A noté que le manuel *Comptabilité environnementale et économique intégrée* – 2003 (SCEE-2003) avait été publié sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU, approuvé la poursuite du développement théorique et pratique de la comptabilité environnementale, et la promotion de l'application du SCEE-2003 proposées par le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale;

k) A constaté avec satisfaction que l'examen de l'application des Principes fondamentaux des statistiques officielles avait montré des progrès notables, parallèlement à certains obstacles qui en gênent la mise en oeuvre plus complète, jugé important d'obtenir des renseignements sur l'application des Principes dans les pays qui n'avaient pas répondu à l'enquête, réaffirmé que les Principes fondamentaux devaient faire l'objet d'une large application dans tous les systèmes nationaux de statistique, et jugé qu'il serait utile pour les pays qui cherchent à les appliquer de disposer d'un recueil de pratiques optimales d'application; elle a estimé qu'il faudrait prôner plus énergiquement l'application des Principes, surtout dans les pays en développement;

l) A approuvé les recommandations du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général, y compris la structure générale de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) comme base pour le travail de détail, accepté le plan de travail envisagé pour la révision de la CITI et de la Classification centrale de produits (CPC), y compris le projet de consulter à cette fin les organisations nationales, internationales et régionales, et s'est associée aux conclusions de l'Équipe spéciale du commerce international de marchandises, qui préconisait de préparer pour 2007 la quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (CTCI);

m) A conclu qu'il convenait d'accepter les recommandations du Comité consultatif des indicateurs visant l'harmonisation des indicateurs, qu'elle devrait examiner attentivement, avec l'appui de la Division de statistique de l'ONU, la poursuite des travaux internationaux sur l'amélioration des méthodes et sur les spécifications techniques relatives aux indicateurs du développement, de manière à garantir la transparence de l'élaboration; elle a conclu également qu'il faudrait, pour que les statistiques nécessaires – notamment celles qui permettraient de bien suivre la poursuite et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – soient disponibles aux échelons national et international, consentir de nouveaux efforts pour la mise en place de capacités statistiques viables, surtout dans les pays où les services statistiques étaient le moins développés, et qu'il convenait de faire valoir l'importance du soutien des pays développés et des donateurs au renforcement des capacités statistiques des pays en développement, et signaler à ce propos l'importance du Plan d'action de Marrakech, et qu'il convenait d'encourager les travaux et les projets du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (Paris 21);

n) A pris note des activités du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales, du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime visant les statistiques des problèmes mondiaux liés aux drogues, du Groupe de Paris sur la rémunération et l'emploi, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'OCDE portant sur les statistiques des sciences et des techniques, de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises, du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, de l'OCDE portant sur la présentation des données et des métadonnées statistiques, de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées, du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement et de la Division de statistique portant sur son site Web consacré aux travaux internationaux de méthodologie statistique; elle a émis pour certains de ces domaines des suggestions précises sur la suite des travaux, les rouages de fonctionnement ou les rapports à lui présenter à l'avenir;

o) A examiné la suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social et convenu que les mesures prises correspondaient bien à ce qu'avait demandé le Conseil, et demandé à son bureau d'examiner avec l'aide de la division de statistique les méthodes de travail de la Commission à l'appui du suivi coordonné des grandes conférences des Nations Unies, et de lui en présenter les résultats pour examen à sa prochaine session, et a incité le Bureau à solliciter le concours de tous les membres de la Commission;

p) S'est dite satisfaite des travaux du Comité de coordination des activités de statistique;

q) A approuvé les modifications au programme de travail de la Division de statistique pour 2004-2005 présentées oralement par l'Administrateur chargé de la Division de statistique, ainsi que la liste des réunions de groupes d'experts et d'ateliers telle que l'avait modifiée oralement l'Administrateur chargé de la Division, et le projet de programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	1
A. Projet de décision	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil	4
II. Statistiques démographiques et sociales	5
A. Statistiques sociales (examen du programme)	5
B. Groupe de Sienna sur les statistiques sociales	5
C. Statistiques sanitaires	7
D. Statistiques des établissements humains	9
E. Statistiques sur les drogues et l'abus de drogues	9
F. Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération	10
G. Statistiques de la pauvreté	11
III. Statistiques économiques	12
A. Comptabilité nationale	12
B. Statistiques des services	13
C. Statistiques du tourisme	14
D. Programme de comparaison internationale	15
E. Statistiques des sciences et des technologies	15
F. Statistiques des technologies de l'information et de la communication	16
G. Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises	17
H. Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel	17
IV. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement	19
V. Activités non classées par domaine	20
A. Application des principes fondamentaux des statistiques officielles	20
B. Classifications économiques et sociales internationales	21
C. Indicateurs	22
D. Renforcement des capacités statistiques	22
E. Présentation des données et des métadonnées statistiques	23
F. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées	24

G.	Coordination des travaux méthodologiques en cours	24
H.	Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social	24
I.	Coordination et intégration des programmes statistiques	25
J.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	25
VI.	Ordre du jour provisoire et dates de la trente-sixième session de la Commission	27
VII.	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session	28
VIII.	Organisation de la session.	29
A.	Ouverture et durée de la session	29
B.	Participation	29
C.	Élection du Bureau	29
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	29

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la trente-sixième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente-cinquième session;
- b) Décide que la trente-sixième session de la Commission se tiendra à New York du 1er au 4 mars 2005;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-sixième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire et documentation de la trente-sixième session de la Commission de statistique

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

Note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation pour la session

3. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques sanitaires;

Documentation

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé

- c) Statistiques de la pauvreté;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Groupe de Washington sur les incapacités;

Documentation

Rapport du Groupe de Washington sur les incapacités

- 4. Statistiques économiques :

- a) Comptabilité nationale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

- b) Statistiques de l'énergie (examen du programme);

Documentation

Rapport de l'organe responsable de l'examen

- c) Statistiques des services;

Documentation

Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques

- d) Statistiques du commerce international de services;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services

- e) Programme de comparaison internationale;

Documentation

Rapport de la Banque mondiale

- f) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;

Documentation

Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix

- g) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix;

Documentation

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix

- h) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.

Documentation

Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

- 5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :

- a) Statistiques de l'environnement et comptabilité environnementale;

Documentation

Rapport du Groupe de travail interorganisations sur les statistiques de l'environnement

6. Activités non classées par domaine :

- a) Classifications économiques et sociales internationales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Indicateurs;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Renforcement des capacités statistiques;

Documentation

Rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (Paris 21)

- d) Présentation des données et des métadonnées statistiques;

Documentation

Rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques

- e) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;

Documentation

Rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées

- f) Statistiques de l'informatique et des télécommunications;

Documentation

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

- g) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- h) Coordination et intégration des programmes statistiques;

Documentation

Rapport du Comité de coordination des activités de statistique

- i) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).

Documentation

Note du Secrétariat concernant le programme de travail de la Division de statistique de l'ONU

7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-septième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-sixième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. L'attention du Conseil est appelée sur les décisions et les recommandations de la Commission (voir chap. II, par. 2, 4, 6, 8, 10 et 12; chap. III, par. 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14 et 16; chap. IV, par. 20; chap. V, par. 2, 4, 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19; chap. VI, par. 2; et chap. VII, par. 2).

Chapitre II

Statistiques démographiques et sociales

A. Statistiques sociales (examen du programme)

B. Groupe de Sienna sur les statistiques sociales

1. La Commission a examiné les points 3 a) et 3 b) de son ordre du jour à sa 1re séance, le 2 mars 2004. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les statistiques sociales (examen du programme) (E/CN.3/2004/2);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales (E/CN.3/2004/3);

c) Document d'information intitulé « Report of the Expert Group Meeting on Setting the Scope of Social Statistics, New York, 6-9 May 2003 » [Rapport du Groupe d'experts chargé de délimiter le champ des statistiques sociales sur sa réunion de New York, 6-9 mai 2003] (ESA/STAT/AC.88/04, anglais seulement);

d) Document d'information intitulé « Report of the Expert Group Meeting to Review the United Nations *Demographic Yearbook* System, New York, 10-14 November 2003 » [Rapport du Groupe d'experts chargé d'examiner le système établi pour l'*Annuaire démographique* sur sa réunion de New York, 10-14 novembre 2003] (ST/ESA/AC.91/L.4, anglais seulement);

e) Document d'information résumant le rapport du Groupe de Washington sur les incapacités sur sa troisième réunion, tenue à Bruxelles les 19 et 20 février 2004.

Décisions de la Commission

2. La Commission :

a) A approuvé la proposition, présentée oralement par la Division de statistique de l'ONU, et distribuée sous forme écrite en tant que document de séance, demandant à la Commission de considérer les activités et les priorités proposées comme remplaçant le forum des statistiques sociales et les activités connexes décrites dans le document E/CN.3/2004/2, a recommandé de constituer un groupe international d'experts chargé de travailler sur les points essentiels des préparatifs du prochain cycle de recensements de la population et du logement, et accepté d'examiner en 2005 un projet de résolution priant le Secrétaire général d'élaborer un Programme mondial de 2010 de recensements de la population et du logement, recommandant aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de réaliser un recensement de la population et du logement entre 2005 et 2014;

b) A constaté que le programme décennal de recensements de la Division de statistique ne pouvait s'étendre à tous les sujets nouveaux, et demandé au groupe d'experts de définir des priorités à sa première réunion, indiquant qu'il pourrait entre autres réfléchir aux aspects ci-après :

- i) Traitement des sujets nouveaux, recherche de moyens permettant d'harmoniser les résultats de recensements, et définition d'un nouvel ensemble de directives prenant en compte les besoins différents des bureaux de statistique de pays plus ou moins développés, ainsi que les différences entre régions. Il y aurait lieu de s'intéresser à des sujets récemment apparus tels que l'utilisation de l'informatique et la nécessité de perfectionner les statistiques de la fécondité, de la mortalité, de la migration internationale, de l'éducation, de la main-d'oeuvre et de la santé, celles qui rendent compte des caractéristiques des familles, des ménages et des modes de vie, des personnes en fonction de leur résidence habituelle, des personnes nées à l'étranger, et des incapacités. Le but serait non pas d'imposer un sujet à tous, mais de devancer les besoins des pays appelés à traiter un sujet nouveau, de manière qu'ils l'abordent de manière uniforme;
- ii) Réflexion sur les moyens d'aider les pays à répondre à leurs propres besoins de planification locale, régionale et nationale, tout en ménageant la possibilité d'obtenir des données comparatives entre pays et régions du monde;
- iii) Importance des fichiers administratifs et des programmes nationaux d'enquêtes, d'où la nécessité de définir dans toute la mesure du possible un ensemble de concepts, de définitions et de normes communs, ainsi qu'un ensemble minimum de données, en se guidant sur les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, point de départ laissant espérer un accord général;
- iv) Stratégie d'évaluation des méthodes de recensement différentes – registres de population, enquêtes de collectivités, recensements par roulement et recours à l'Internet, par exemple – en vue d'en apprécier l'efficacité et les performances dans diverses situations de pays;
- v) Moyens permettant de réaliser un recensement dans des conditions difficiles (troubles politiques après un conflit, situation de profonde misère, forte prévalence de VIH/sida);
- vi) Avis aux pays qui réalisent un recensement en même temps qu'ils préparent des élections et d'autres activités d'édification nationale, moyen de satisfaire la demande de données individuelles pour établir les registres de population, les listes électorales et autres fichiers analogues, et d'obtenir des données pour les petites zones ou localités, tout en répondant au besoin d'information rendue nécessaire par de grandes initiatives intergouvernementales (objectifs du Millénaire pour le développement, Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation). Nécessité d'une planification coordonnée face à cette forte demande de statistiques sociales;
- vii) Améliorations qu'il est indispensable d'apporter au système de métadonnées censitaires, de manière qu'elles rendent compte plus largement des différences de conception dans les recensements et les fassent mieux comprendre;
- viii) Enseignements à tirer des recensements passés (coûts, diffusion, utilisateurs et utilisations) pour les appliquer au cycle suivant;

- ix) Meilleur parti à tirer du système établi pour l'*Annuaire démographique* des Nations Unies pour communiquer les résultats de recensement et garantir l'échange international des données correspondantes par une gamme plus large de produits et de supports de diffusion; utilisation notamment de ce système pour l'établissement du prochain rapport *Les femmes dans le monde* (2005);
- c) A prié la Division de statistique de lancer, au titre de son programme, de nouveaux moyens de diffusion de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies, un site Web bien agencé qui permette d'échanger gratuitement des données de recensement et autres;
- d) A pris note du rapport présenté par le Groupe de Sienne sur les statistiques sociales, et prié le Groupe de s'occuper des points essentiels ci-après :
- i) Consultations avec le groupe d'experts compte tenu des objectifs et des priorités fixés en matière de statistiques sociales par la Commission de statistique;
- ii) Réflexion sur la possibilité de mettre au point des modules types d'enquête pour les statistiques sociales, sous réserve que les travaux méthodologiques voulus aient été réalisés;
- iii) Mise au point d'une liste de produits réalisables et de membres responsables, à titre de concours aux travaux de la Commission de statistique;
- e) A constaté que les pays en développement ne participaient pas suffisamment aux réunions du Groupe de Sienne;
- f) A pris note de l'exposé du Groupe de Washington sur les incapacités et des progrès obtenus par le Groupe;
- g) S'est félicitée de l'initiative 2, appuyant les préparatifs du cycle de recensements de 2010, définie dans le Plan d'action de Marrakech pour le perfectionnement des statistiques du développement.

C. Statistiques sanitaires

3. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à sa 1re séance, le 2 mars 2004. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2004/4).

Décisions de la Commission

4. La Commission :
- a) A accueilli favorablement les conclusions des Amis de la présidence;
- b) A pris note des mesures prises par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) notamment les suivantes :
- i) Le Health Metrics Network (Réseau de mesure de la santé) que met en place un groupe de partenaires, dont l'OMS et des pays qui en sont membres, pour renforcer leurs systèmes respectifs d'information sanitaire;

- ii) La réunion envisagée de parties prenantes sur les méthodes servant à compiler et à calculer les statistiques de la mortalité et de la santé;
- iii) La réunion, prévue pour le deuxième trimestre de 2004, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de l'OMS et de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), visant à améliorer la consultation, la coordination et la collaboration en matière de statistiques sanitaires;
- c) A souligné que les statistiques sanitaires font partie intégrante des statistiques sociales et sont largement tributaires de phénomènes économiques et environnementaux, et fait valoir que les Principes fondamentaux des statistiques officielles sont à appliquer à l'élaboration des statistiques officielles de la santé;
- d) A prié de prendre en compte, dans la Déclaration de principes qu'élabore actuellement le Comité de coordination des activités de statistique afin d'orienter les travaux des organisations internationales, les sujets énumérés dans le document E/CN.3/2004/4, ce qui rendrait inutile le mémorandum d'accord proposé au paragraphe 41 de ce document;
- e) A demandé :
 - i) Que les programmes internationaux de production de statistiques sanitaires, y compris les statistiques de l'état civil et celles des incapacités, fassent l'objet d'une révision stratégique visant à un accord délimitant les domaines de responsabilité respectifs des organismes en cause;
 - ii) Qu'un groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires élabore un programme intégré de production de statistiques sanitaires, en s'accordant sur des définitions, des classifications et des méthodes uniformisées dans ce domaine, en tirant parti dans toute la mesure du possible des rouages déjà en place, et en faisant appel à chaque étape aux acteurs des statistiques officielles;
 - iii) Que l'OMS lui présente chaque année un rapport sur l'avancement des initiatives spécialement consacrées à l'harmonisation des concepts, des définitions et des méthodes et à l'amélioration de la coordination à différents niveaux des programmes de statistiques sanitaires, ainsi que du renforcement des capacités dans les pays, surtout dans ceux qui en ont le plus besoin;
- f) A pris note avec des réserves de la recommandation tendant à créer un groupe de travail composé de représentants de l'OMS, de la Division de statistique, des bureaux nationaux de statistique et des ministères de la santé intéressés, qui serait chargé d'étudier les objectifs et les modalités de mise en place d'une base internationale de microdonnées, et les difficultés que cela susciterait, compte tenu des strictes règles juridiques de confidentialité instituées par les pays;
- g) A demandé qu'à l'échelon régional, la coopération soit plus serrée entre l'OMS, ses bureaux régionaux et les autres organismes qui s'occupent de statistiques sanitaires;
- h) A fait valoir la nécessité de renforcer les capacités en matière de statistiques sanitaires à l'échelon mondial, régional et national, l'OMS et la Division de statistique jouant pour cela un rôle moteur;

i) A réaffirmé qu'elle souhaitait être informée des autres méthodes permettant d'estimer la prévalence du VIH et du sida, comme elle l'avait décidé à sa trente-quatrième session.

D. Statistiques des établissements humains

5. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à sa 1ère séance, le 2 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains (E/CN.3/2004/5), et d'un document d'information publié en tant qu'additif audit rapport.

Décisions de la Commission

6. La Commission :

a) A approuvé les initiatives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : le Programme de surveillance des inégalités urbaines, et l'extension des systèmes d'information géographique à 1 000 villes;

b) A relevé dans le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains des points appelant un réexamen :

i) La classification envisagée des établissements humains en établissements ruraux, urbains et taudis;

ii) La définition des taudis et les critères retenus, et la prise en considération d'aspects autres que juridiques dans les conditions particulières à tel ou tel pays;

c) A constaté qu'il fallait renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistiques pour qu'ils élaborent des statistiques et des indicateurs sur les établissements urbains.

E. Statistiques sur les drogues et l'abus de drogues

7. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à sa 1re séance, le 2 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concernant les statistiques sur les drogues et l'abus de drogues (E/CN.3/2004/6), et d'un document d'information sur l'élaboration et la gestion de données et de statistiques offrant une base empirique de décision dans le domaine de la lutte internationale contre les drogues.

Décisions de la Commission

8. La Commission :

a) A pris note des activités consacrées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime aux statistiques sur les drogues et l'abus de drogues;

- b) A pris note aussi des observations concernant la nécessité :
 - i) De renforcer les capacités nationales de production de statistiques fiables relatives aux problèmes mondiaux liés aux drogues;
 - ii) De continuer à affiner les méthodes servant à mesurer les composantes des problèmes mondiaux liés aux drogues;
- c) A fait observer que les rapports qui lui sont présentés devraient préciser les décisions qu'elle est invitée à prendre.

F. Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération

9. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 2 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération (E/CN.3/2004/7) et d'un document d'information rendant compte de la cinquième session du Groupe de Paris, tenue à Londres les 4 et 5 septembre 2003.

Décisions de la Commission

10. La Commission :

- a) A approuvé le rapport présenté par le Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération et les activités qui y sont envisagées au paragraphe 16;
- b) A recommandé au Groupe de Paris d'étudier dans ses travaux futurs :
 - i) Les indicateurs relatifs au vieillissement de la main-d'oeuvre;
 - ii) La définition de normes uniformes acceptables permettant de mesurer les apports de travail entrant dans la productivité, d'une manière comparable entre pays;
 - iii) La recherche d'un moyen pratique de convertir les mesures du « temps de travail » utilisées dans les pays, pour obtenir des données selon la norme préconisée par le Groupe de Paris;
 - iv) L'intégration de données provenant de différentes sources, enquêtes sur les ménages, enquêtes d'entreprise, fichiers administratifs, par exemple;
 - v) Le problème de la sous-utilisation du travail;
 - vi) L'élaboration de techniques de mesure de la productivité dans le secteur informel, assorties de liens avec le secteur structuré, et la possibilité éventuelle de coordonner ses activités avec celles du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel;
- c) A suggéré au Groupe de Paris :
 - i) De continuer à travailler avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour mettre au point de nouvelles normes internationales concernant le « temps de travail »;
 - ii) D'envisager d'admettre comme membres les pays qui ont mené des recherches considérables dans ce domaine et le souhaiteraient;

d) A prié le Groupe de Paris d'inciter les pays en développement à participer plus activement à ses délibérations.

G. Statistiques de la pauvreté

11. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à sa 2e séance, le 2 mars 2004. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2004/8) et d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport établi par l'Institut national de statistique du Brésil sur les travaux du Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté (E/CN.3/2004/9).

Décisions de la Commission

12. La Commission :

a) A pris note de l'avancement des préparatifs d'un manuel des statistiques de la pauvreté, et a fait l'éloge du large processus consultatif mis en place par la Division de statistique pour la suite des travaux, remerciant en particulier le Gouvernement brésilien d'accueillir le premier atelier régional;

b) A noté les travaux que poursuit le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté en vue de réunir un volume des pratiques optimales en matière de statistiques de la pauvreté;

c) A relevé la préoccupation exprimée par de nombreuses délégations devant le manque apparent de coordination entre les activités de la Division de statistique et celles du Groupe de Rio, et s'est donc félicitée qu'ils aient l'intention de travailler de concert pour publier conjointement;

d) A souligné que le manuel était nécessaire non comme outil normatif, mais comme guide pratique pour mesurer la pauvreté à partir des pratiques nationales;

e) A pris bonne note des propositions tendant à ce que le manuel traite d'aspects analytiques particuliers tels que la vulnérabilité, les différences entre méthodes d'identification des pauvres en milieu rural et en milieu urbain, et la cartographie de la pauvreté;

f) A été heureuse de constater que plusieurs délégations et organisations internationales s'étaient dites disposées à concourir au manuel;

g) A noté la proposition tendant à élargir la portée du manuel pour y inclure aussi les pratiques optimales de mesure de la pauvreté des pays développement, et à organiser un atelier pour la région de la Commission économique pour l'Europe.

Chapitre III

Statistiques économiques

A. Comptabilité nationale

1. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à ses 2e et 3e séances, les 2 et 3 mars 2004. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2004/10);

b) Document d'information sur le programme de travail visant la mise à jour du SCN de 1993;

c) Document de séance présentant une version actualisée du Manuel des institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale, mise au point par le Center for Civil Society Studies of the Institute for Policy Studies de l'Université Johns Hopkins de Baltimore (État du Maryland);

d) Document de séance contenant une note du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, établie par l'Organisation internationale du Travail.

Décisions de la Commission

2. La Commission :

a) A confirmé à nouveau qu'il importait de mettre à jour le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993)¹, manifesté son soutien général pour le programme de travail et le calendrier détaillé de mise à jour, et noté que la structure mise en place pour la gouvernance et la prise de décisions était satisfaisante;

b) A redit que le processus de révision devait procéder des fondements conceptuels du SCN de 1993 et confirmé à nouveau les critères devant présider au choix des points à mettre à jour, et la portée limitée de la mise à jour;

c) A redit aussi qu'il fallait veiller à préserver la cohérence avec les révisions en cours du Manuel de la balance des paiements et les autres cadres en place en matière de comptabilité du secteur public, et qu'il importait, dans la mesure du possible, de préserver la cohérence avec les normes de comptabilité d'entreprise, et noté avec satisfaction ce qui avait déjà été fait en ce sens;

d) S'est dite satisfaite des progrès obtenus lors de la première réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale;

e) A fait valoir l'impératif de transparence de la mise à jour et de participation la plus large possible de la communauté statistique mondiale au processus, suggéré d'envisager de diffuser des questionnaires par voie électronique pour collecter les avis de tous les États membres sur les différents points de la mise à jour, et suggéré aussi d'étoffer la consultation par d'autres ateliers régionaux

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

faisant appel à la participation de pays en développement et en transition, pour laquelle il faudrait réserver le financement voulu;

f) A fait valoir aussi la nécessité de réunir un financement suffisant pour la mise à jour, a accueilli avec satisfaction l'engagement spécifique, pris par certains pays membres, d'apporter leur concours – financement et ressources humaines – à la mise à jour, et incité à apporter des contributions financières supplémentaires en complément des ressources déjà promises par les organisations internationales;

g) A noté avec satisfaction que le SCN de 1993 était appliqué plus largement, et qu'il y avait plus de pays à en respecter les recommandations conceptuelles, tout en demandant une aide technique complémentaire pour les pays qui n'étaient pas encore en mesure de l'adopter;

h) A suggéré, dans le cadre de la mise à jour, de poursuivre les recherches sur les facteurs profonds qui freinent l'application du SCN, prié la Division de statistique de rédiger un projet de plan d'action en collaboration avec les bureaux régionaux et de rechercher le financement voulu pour le réaliser, et noté que le secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (Paris 21) avait proposé son aide pour la définition de ce plan;

i) A noté que l'Organisation internationale du Travail (OIT) devait, à compter du 1^{er} avril 2004, succéder au Fonds monétaire international (FMI) pour assurer le secrétariat du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.

B. Statistiques des services

3. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 3 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services (E/CN.3/2004/11), d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les statistiques des services (E/CN.3/2004/12), et d'un document d'information contenant le rapport de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international de services.

Décisions de la Commission

4. La Commission :

a) A été satisfaite des rapports présentés par l'OCDE et le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, notant la grande diversité des activités consacrées à ce sujet par les différents groupes qui s'en occupent;

b) A remercié le Groupe de Voorburg de son activité, mais l'a mis en garde contre la multiplication des sujets traités;

c) A été favorable au débat sur les questions stratégiques prévu pour la prochaine réunion du Groupe de Voorburg;

d) A soutenu la proposition de l'OCDE visant une conception allégée de la coordination, exposée dans le rapport de cette organisation, et noté que les pays et

les organismes régionaux souhaitaient participer à l'avenir aux travaux de l'OCDE et du Groupe de Voorburg;

e) A fait valoir que le document de stratégie de l'OCDE prévu pour 2005 devrait offrir des orientations sur les travaux futurs sur les statistiques des services, y compris ceux du Groupe de Voorburg.

C. Statistiques du tourisme

5. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 3e séance, le 3 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur l'évolution des statistiques du tourisme (E/CN.3/2004/13).

Décisions de la Commission

6. La Commission :

a) A noté avec satisfaction les progrès des statistiques du tourisme, et salué l'activité déployée par l'OMT pour définir des normes, en promouvant l'application et diffuser les statistiques du tourisme;

b) A relevé que l'OMT s'efforçait d'accroître la comparabilité internationale et la qualité des données concernant le tourisme, et avait apporté son concours à la formation et au renforcement des capacités pour des activités nouvelles telles que l'introduction de comptes satellites pour le tourisme;

c) A noté qu'il fallait ménager des échanges internationaux d'expérience de la compilation de statistiques du tourisme et demandé à l'OMT de faciliter l'échange des pratiques optimales;

d) A relevé que l'OMT comptait lancer des consultations avec les pays sur les recommandations actuelles concernant les statistiques du tourisme pour voir si elles appelaient une mise à jour, et souligné qu'il faudrait, au cas où l'on actualiserait les normes visant ces statistiques, veiller à la cohérence avec la mise à jour en cours du SCN de 1993 et du Manuel de la balance des paiements;

e) A souligné la nécessité d'une coordination plus serrée pour les statistiques du tourisme et la révision périodique des recommandations internationales, reconnaissant toutefois que différents avis s'étaient fait entendre sur les modalités de cette coordination, certaines délégations préconisant la création d'un groupe de travail intersecrétariats composé de l'OMT, de l'OCDE et d'EUROSTAT, l'OMT elle-même considérant qu'on y parviendrait mieux dans le cadre du Comité de coordination des activités de statistique, où d'autres organisations internationales et régionales compétentes sont également représentées;

f) A prié la Division de statistique de prêter la main à la recherche d'une instance de coordination appropriée, dont il serait décidé à la prochaine réunion du Comité de coordination.

D. Programme de comparaison internationale

7. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 3 mars 2004. Elle était saisie des documents suivants :

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2004/14);
- b) Document d'information daté du 3 mars 2004 sur le Programme de comparaison internationale établi par la Banque mondiale.

Décisions de la Commission

8. La Commission :

- a) A réaffirmé son soutien énergique au Programme de comparaison internationale, soulignant la valeur des parités des pouvoirs d'achat pour l'analyse des questions de pauvreté et les possibilités offertes par le Programme pour renforcer les capacités en matière de statistiques des prix à la consommation et de statistiques de comptabilité nationale;
- b) S'est dite satisfaite du bon avancement de la mise en oeuvre du cycle 2004-2006 du Programme aux échelons mondial, régional et national;
- c) A salué le pilotage efficace et la coordination bien structurée et systématique du Programme assurés par la Banque mondiale, la direction du Conseil d'administration du Programme et du Groupe consultatif technique, l'action des organismes régionaux coordonnateurs, le concours des institutions bailleurs de fonds, la large coopération avec l'OCDE et EUROSTAT, et la diligence et la coopération des pays participants;
- d) S'est félicitée de constater que les informations sur le Programme étaient diffusées plus largement grâce au développement du site Web du Programme, en a noté avec satisfaction la teneur améliorée, et s'est félicitée des progrès de la préparation du manuel et de la mise au point du logiciel du Programme;
- e) A souligné qu'il importait de publier les résultats sans tarder afin que les données aient le maximum d'utilité, et noté que les effets d'une hausse rapide des prix sur les pays touchés devaient être pris en compte et correctement traités;
- f) A recommandé de travailler plus énergiquement à obtenir un complément de fonds et de contributions en nature pour le Programme, aux échelons régional comme mondial, afin de combler les lacunes du financement, et a dit préférable de chercher des fonds suffisants plutôt que de réduire ou de limiter les objectifs du Programme.

E. Statistiques des sciences et des technologies

9. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 3 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les statistiques des sciences et des techniques (E/CN.3/2004/15).

Décisions de la Commission

10. La Commission a pris note du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur les statistiques des sciences et des techniques.

F. Statistiques des technologies de l'information et de la communication

11. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 5 mars 2004. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les technologies de l'information et de la communication (E/CN.3/2004/16);

b) Document d'information intitulé « CEE/CNUCED/UNESCO/UIT/OCDE/EUROSTAT : Atelier conjoint de statistique sur le suivi de la société de l'information : données, mesures et méthodes », tenu à Genève les 8 et 9 décembre 2003 (CES/SEM/52/1);

c) Document d'information rendant compte d'une réunion d'experts consacrée à la mesure du commerce électronique pour le développement de l'économie numérique, tenue au Palais des Nations à Genève du 8 au 10 septembre 2003;

d) Document d'information résumant le Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde 2003, sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour la société de l'information;

e) Document d'information, rédigé par l'Institut international de statistique de l'UNESCO (Montréal), sur la mesure et le suivi des sociétés de l'information et du savoir et les difficultés statistiques qu'ils suscitent.

Décisions de la Commission

12. La Commission :

a) A pris note du rapport de l'UIT sur les statistiques des technologies de l'information et de la communication (TIC);

b) A fait valoir qu'il fallait coordonner l'action pour affiner les indicateurs des TIC;

c) A signalé la nécessité d'un renforcement des capacités en la matière, surtout dans les pays en développement;

d) A pris note de la suggestion tendant à inclure le secteur des administrations publiques dans les mesures des TIC.

G. Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises

13. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises (E/CN.3/2004/17).

Décisions de la Commission

14. La Commission :

a) A pris note du rapport sur les travaux entamés par la Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises;

b) A recommandé à la Table ronde de revoir ses priorités et l'a incitée à se consacrer plus particulièrement à des aspects tels que les bonnes bases d'enquêtes utilisant les registres commerciaux pour les secteurs de services;

c) A noté que les pays en développement étaient sous-représentés aux réunions de la Table ronde et les a encouragés à participer plus étroitement à ses travaux à l'avenir.

H. Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel

15. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 mars 2004. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2004/18);

b) Document d'information mettant à jour les informations sur les activités du Groupe de Delhi et rendant compte de sa septième réunion tenue à New Delhi du 2 au 4 février 2004;

c) Document de séance présentant un résumé des travaux de la 17e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), établi à l'intention de la Commission de statistique par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Décisions de la Commission

16. La Commission :

a) A pris note du rapport sur les activités entreprises par le Groupe de Delhi sur les statistiques informelles et constaté les progrès qu'il a obtenus d'une réunion à l'autre pour la mise au point et le perfectionnement d'une définition harmonisée du secteur informel et des méthodes de mesure;

b) A apporté son soutien aux activités prévues par le Groupe de Delhi et signalé la nécessité de tirer parti des capacités d'enquêtes sur les ménages dont sont déjà dotés les bureaux nationaux de statistique pour améliorer encore la mesure du secteur informel;

c) A noté que l'OIT avait adopté des directives révisées sur l'emploi dans le secteur informel à la 17e Conférence internationale des statisticiens du travail;

d) A incité les divers groupes d'étude et groupes d'experts compétents, comme le Groupe de Paris sur la rémunération et l'emploi et le Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté, à collaborer avec le Groupe de Delhi;

e) A noté que la Division de statistique et le Groupe de Delhi prépareraient en collaboration une recommandation sur le secteur informel pour la mise à jour du SCN de 1993.

Chapitre IV

Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, et d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement (E/CN.3/2004/20).

Décisions de la Commission

2. La Commission :

a) A noté que le manuel *Comptabilité environnementale et économique intégrée* – 2003 (SCEE-2003) avait été publié sur l'Internet et sur papier comme livre blanc avant la mise en forme de la version officielle, et a remercié les organismes internationaux, Statistique Canada et Anne Harrison du travail accompli;

b) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et en a approuvé l'organisation et le mode de fonctionnement, appuyant les orientations stratégiques définies dans le rapport : synthèse des travaux dans les domaines où ils sont avancés, poursuite du développement théorique et pratique de la comptabilité environnementale, et promotion de l'application du SCEE 2003;

c) A appuyé la préparation d'un document de réflexion sur un élargissement possible du SCEE 2003 qui y ferait entrer les aspects sociaux, afin de mieux mesurer le développement durable, soulignant toutefois que le Groupe de Londres devait rester axé sur les dimensions environnementales et économiques;

d) A noté avec satisfaction que les pays en développement avaient réussi à mettre en oeuvre la comptabilité de l'eau et des autres ressources naturelles, et souligné combien ces comptes étaient utiles pour la gestion intégrée des ressources et pour la concertation avec les décideurs;

e) A pris note du rapport du Groupe de travail interinstitutions sur les statistiques de l'environnement, de son mandat et de son plan de travail pour 2004-2005.

Chapitre V

Activités non classées par domaine

A. Application des principes fondamentaux des statistiques officielles

1. La Commission a examiné le point 6 a) de son ordre du jour à ses 5e et 6e séances, les 4 et 5 mars 2004. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'application des Principes fondamentaux des statistiques officielles (E/CN.3/2004/21) et, dans un document d'information, du chapitre 5, intitulé « The Fundamental Principles of Official Statistics: the breakthrough of a new era », d'une publication de la Commission économique pour l'Europe (CEE) intitulée *50 Years of the Conference of European Statisticians*². L'auteur du chapitre, Jean-Louis Bodin, a exposé oralement l'historique des Principes fondamentaux et leur rôle dans le développement des statistiques, esquissant certaines directions de travail possibles pour l'avenir en la matière.

Décisions de la Commission

2. La Commission :

a) A jugé utile l'exposé de l'application des Principes fondamentaux dans le rapport du Secrétaire général;

b) A été satisfaite des progrès notables signalés dans le rapport parallèlement à certains obstacles qui en gênent la mise en oeuvre plus complète;

c) S'est dite déçue de constater que 58 % seulement de l'ensemble des pays (50 % des pays en développement et 31 % des pays les moins avancés) avaient répondu à l'enquête, et jugé important d'obtenir des renseignements sur l'application des Principes dans les pays qui n'avaient pas répondu, d'étudier l'application de manière plus approfondie dans un échantillon de pays, en coopération avec les autres organisations, d'analyser les variations de l'application en fonction du niveau de développement et des groupements régionaux, et de déterminer les modes d'intervention possible, tout en recommandant l'examen collégial comme méthode d'évaluation de l'application, à laquelle pourraient servir aussi d'apport les informations collectées à propos de la norme spéciale de diffusion des données et du système général de diffusion des données du Fonds monétaire international et la documentation du programme PARLISTAT de Paris 21;

d) A estimé qu'il serait utile d'examiner dans quelle mesure les Principes fondamentaux sont appliqués par d'autres producteurs de statistiques officielles que les bureaux nationaux de statistique;

e) A réaffirmé que les Principes fondamentaux devraient faire l'objet d'une large application dans tous les systèmes nationaux de statistique, et jugé qu'il serait utile pour les pays qui cherchent à les appliquer de disposer d'un recueil de pratiques optimales d'application;

f) A estimé qu'il faudrait prôner plus énergiquement l'application des Principes, surtout dans les pays en développement, et les faire mieux connaître aux

² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.O3.II.E.38 (en anglais).

décideurs, aux universitaires, aux ministères de tutelle et aux autres utilisateurs de statistiques, et estimé aussi qu'on pourrait notamment le faire à l'occasion de diverses réunions régionales et en produisant des brochures à cet effet;

g) A déterminé plusieurs aspects des Principes fondamentaux et des questions connexes pour lesquels un complément de réflexion et de recherche pourrait être le bienvenu, notamment la réflexion sur le caractère public de l'information statistique, l'obligation de répondre aux questions statistiques posées par les autorités de tutelle, les rapports entre statisticiens et décideurs, la répartition des pratiques optimales en catégories, les omissions délibérées, et les erreurs légalisées;

h) A considéré qu'il serait bon d'étudier dans quelle mesure les services statistiques des organisations internationales appliquaient les Principes fondamentaux, et a salué le travail accompli par le Comité de coordination des activités de statistique pour la rédaction de principes statistiques à l'intention des services statistiques internationaux.

B. Classifications économiques et sociales internationales

3. La Commission a examiné le point 6 b) de son ordre du jour à sa 4e séance, le 3 mars 2004. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2004/22).

Décisions de la Commission

4. La Commission :

a) A salué le travail accompli pour la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et celle de la Classification centrale de produits (CPC) par la Division de statistique, le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales et son sous-groupe technique;

b) A approuvé les recommandations du Groupe d'experts telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général, y compris la structure générale de la CITI comme base pour le travail de détail;

c) A noté les préoccupations exprimées par certaines délégations qui jugent nécessaire la continuation des travaux du Groupe d'experts;

d) A approuvé le travail entrepris pour garantir une cohérence entre la CITI et la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE), y compris la solution de compromis visant les activités de réparation;

e) A appuyé la proposition tendant à faire élaborer un niveau supplémentaire d'agrégation de la CITI en conjonction avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale;

f) A pris note de ce que fait l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture afin de piloter les travaux de classification des

activités et des produits agricoles, concourant ainsi à la révision de la CITI et de la CPC;

g) A accepté le plan de travail envisagé pour la révision de la CITI et de la CPC, y compris le projet de consulter à cette fin les organisations nationales, internationales et régionales;

h) A pris note du fait que l'OIT projetait de réviser la Classification internationale type des professions (CITP) d'ici à 2007, et pour cela de créer d'ici à juin 2004 un groupe technique d'experts qui serait en rapport avec le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales de l'ONU;

i) S'est associée aux conclusions de l'Équipe spéciale du commerce international de marchandises, qui préconisait de préparer pour 2007 la quatrième révision de la Classification type pour le commerce international (CTCI).

C. Indicateurs

D. Renforcement des capacités statistiques

5. La Commission a examiné les points 6 c) et 6 d) de son ordre du jour à ses 4e et 5e séances, les 3 et 4 mars 2004. Elle était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Indicateurs de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (E/CN.3/2004/23);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité consultatif des indicateurs (E/CN.3/2004/24);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité directeur du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (Paris 21) (E/CN.3/2004/25);

d) Document d'information établi par la Banque mondiale sur le Plan d'action de Marrakech pour le perfectionnement des statistiques du développement;

e) Document d'information présentant l'étude du Comité consultatif des indicateurs sur la correspondance entre les indicateurs définis par les Amis de la Présidence et les objectifs du Millénaire pour le développement et sur la disponibilité des données.

6. La Commission a visionné une déclaration enregistrée sur bande vidéo du Président du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'utilisation des statistiques pour le développement et le Plan d'action de Marrakech.

Décisions de la Commission

7. La Commission a conclu :

a) Qu'il convenait d'accepter les recommandations du Comité consultatif des indicateurs visant l'harmonisation des indicateurs;

b) Qu'elle devrait réexaminer attentivement, avec l'appui de la Division de statistique de l'ONU, la possibilité de poursuivre les travaux internationaux sur l'amélioration des méthodes et sur les spécifications techniques relatives aux indicateurs du développement, de manière à garantir la transparence de l'élaboration et une participation aux consultations accrue des pays développés et en développement, ainsi que des organismes internationaux compétents;

c) Que le programme de travail sur les questions méthodologiques relatives aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, qui figure dans l'annexe II au document E/CN.3/2004/23, devrait préciser clairement les produits attendus de chaque activité;

d) Qu'il faudrait coordonner soigneusement le travail international projeté sur les statistiques et les indicateurs relatifs aux technologies de l'information, et tirer le meilleur parti de la riche expérience nationale et internationale déjà accumulée dans ce domaine;

e) Qu'il faudrait, pour que les statistiques nécessaires – notamment celles qui permettraient de bien surveiller la poursuite et la réalisation des objectifs – soient disponibles aux échelons national et international, consentir de nouveaux efforts pour la mise en place de capacités statistiques viables, surtout dans les pays où les services statistiques sont moins développés;

f) Que les travaux de Paris 21 avançaient bien et que les activités envisagées au paragraphe 16 du rapport du Partenariat étant satisfaisantes, étaient à encourager;

g) Qu'il fallait souligner l'importance du renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement et continuer à inscrire ce point à son ordre du jour;

h) Qu'il convenait de faire valoir l'importance du soutien des pays développés et des donateurs au renforcement des capacités statistiques des pays en développement, et signaler à ce propos l'importance du Plan d'action de Marrakech.

E. Présentation des données et des métadonnées statistiques

8. La Commission a examiné le point 6 e) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la présentation des données et des métadonnées statistiques (E/CN.3/2004/26).

Décision de la Commission

9. La Commission a pris note du travail consacré par l'OCDE à la présentation des données et des métadonnées statistiques.

F. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées

10. La Commission a examiné le point 6 f) de son ordre du jour à sa 5e séance, le 4 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées (E/CN.3/2004/27).

Décision de la Commission

11. La Commission a pris note du travail réalisé par l'équipe spéciale relativement aux normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées.

G. Coordination des travaux méthodologiques en cours

12. La Commission a examiné le point 6 g) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 5 mars 2004. Elle a entendu un rapport oral de l'administrateur chargé de la Division de statistique de l'ONU.

Décision de la Commission

13. La Commission a pris note du travail que la Division de statistique consacre sur son site Web aux travaux internationaux de méthodologie statistique en cours.

H. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

14. La Commission a examiné le point 6 h) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 5 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale du Conseil susceptibles de retentir sur les travaux de la Commission (E/CN.3/2004/28).

Décisions de la Commission

15. La Commission :

a) A convenu que les mesures exposées dans la note du Secrétaire général correspondaient bien à ce qu'avait demandé le Conseil économique et social et aux travaux en cours et futurs de la Commission et de la Division de statistique de l'ONU;

b) A prié son Bureau d'examiner avec l'aide de la Division de statistique les méthodes de travail de la Commission à l'appui du suivi coordonné des grandes conférences des Nations Unies et de lui en présenter les résultats pour examen à sa prochaine session, et a incité le Bureau à solliciter le concours de tous les membres de la Commission.

I. Coordination et intégration des programmes statistiques

16. La Commission a examiné le point 6 i) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 5 mars 2004. Elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur les travaux de ses première et deuxième réunions (E/CN.3/2004/29).

Décision de la Commission

17. La Commission a dit sa satisfaction des travaux du Comité de coordination.

J. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

18. La Commission a examiné le point 6 j) de son ordre du jour à sa 6e séance, le 5 mars 2004. Elle a entendu un rapport oral de l'Administrateur chargé de la Division de statistique de l'ONU, et était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général sur les réunions de groupes d'experts et les ateliers devant être organisés par la Division de statistique de l'ONU en 2004/05 (E/CN.3/2004/30);

b) Document de séance, présenté dans une note du Secrétaire général, sur le Cadre stratégique envisagé pour l'exercice biennal 2006-2007.

Décisions de la Commission

19. La Commission :

a) A approuvé les modifications au programme de travail de la Division de statistique pour 2004-2005 présentées oralement par l'Administrateur chargé de la Division, s'associant en particulier à l'idée de différer le produit « Supplément au *Manuel de statistiques du commerce international de marchandises* » et à la modification de deux produits, à savoir la réduction du nombre de numéros sur papier du *Rapport sur les statistiques démographiques et les statistiques de l'état civil*, qui passerait de quatre à deux, avec affichage sur le site Web de la Division, mis à jour à mesure que les données seraient communiquées, et le remplacement de la version sur papier du *Recueil de statistiques et d'indicateurs de l'environnement* par une version électronique affichée sur le site Web de la Division, l'idée étant de mettre au point par la suite une publication en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE);

b) A approuvé aussi la liste des réunions de groupes d'experts et d'ateliers figurant dans le document A/CN.3/2004/30, avec les modifications suivantes, qui avaient été apportées oralement :

i) Remplacement de la réunion de groupe d'experts « Statistiques sociales (forum) » par une réunion de groupe d'experts « Problèmes cruciaux de planification pour le cycle de recensements de 2010 »;

- ii) Fusion des deux ateliers « Collecte et diffusion de statistiques sur les incapacités dans le cadre du système de l'Annuaire démographique » et « *Annuaire démographique* : amélioration des statistiques relatives à la fécondité et à la mortalité en Afrique anglophone »;
- c) A approuvé le programme envisagé pour l'exercice biennal 2006-2007 tel qu'il figurait en annexe au document de séance sur le Cadre stratégique envisagé pour l'exercice biennal 2006-2007.

Chapitre VI

Ordre du jour provisoire et dates de la trente-sixième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6e séance, le 5 mars 2004. Elle était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général présentant l'ordre du jour provisoire et les dates de la trente-sixième session de la Commission (E/CN.3/2004/L.2);

b) Note du Secrétaire général présentant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2004-2007 (E/CN.3/2004/31);

c) Note du Secrétaire général sur les activités de la Commission du développement durable et leurs incidences éventuelles sur les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2004/32).

Décisions de la Commission

2. La Commission :

a) A approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa trente-sixième session figurant dans le document E/CN.3/2004/L.2, tels que modifiés oralement, sous réserve de l'examen par son bureau de la version finale, et a prié le Bureau de rationaliser l'ordre du jour de manière à l'adapter au temps imparti à la Commission, en faisant nettement le départ entre les points à débattre et les points pour information;

b) A recommandé de tenir la trente-sixième session à New York du 1er au 4 mars 2005;

c) A approuvé son programme de travail pluriannuel pour la période 2004-2007 tel que modifié;

d) A pris note des activités de la Commission du développement durable qui sont susceptibles de retentir sur ses propres travaux.

Chapitre VII

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session

1. Lors des 6e et 7e séances, le 5 mars 2004, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission (E/CN.3/2004/L.3) et deux projets soumis en anglais seulement.

Décision de la Commission

2. La Commission a adopté le projet de rapport et les deux projets, et a chargé son Rapporteur de mettre la dernière main au rapport en consultation avec le Secrétariat.

Chapitre VIII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de statistique a tenu sa trente-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 2 au 5 mars 2004. Elle a tenu sept séances (1re à 7e).
2. La session a été ouverte par le Vice-Président de la trente-quatrième session, Gilberto Calvillo Vives (Mexique).

B. Participation

3. Vingt-quatre États membres de la Commission ont participé à la session. Y ont également participé des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales (prière de se reporter au document E/CN.3/2004/INF/1 pour la liste complète des participants).

C. Élection du Bureau

4. À sa 1re séance, le 2 mars, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau dont les noms suivent :

Présidente :

Katherine Wallman (États-Unis d'Amérique)

Vice-Présidents :

Gilberto Calvillo Vives (Mexique)

Jong-Nam Oh (République de Corée)

Vladimir Sokolin (Fédération de Russie)

Rapporteur :

Kwaku A. Twum-Baah (Ghana)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa 1re séance, le 2 mars, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document E/CN.3/2004/1 et Corr.1, qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
 - a) Statistiques sociales (examen du programme);
 - b) Groupe de Sienna sur les statistiques sociales;
 - c) Statistiques de la santé;

- d) Statistiques des établissements humains;
 - e) Statistiques sur les drogues et l'abus de drogues;
 - f) Groupe de Paris sur l'emploi et la rémunération;
 - g) Statistiques de la pauvreté.
4. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale;
 - b) Statistiques des services;
 - c) Statistiques du tourisme;
 - d) Programme de comparaison internationale;
 - e) Statistiques des sciences et techniques;
 - f) Statistiques des technologies de l'information et de la communication;
 - g) Table ronde sur les bases d'enquêtes-entreprises;
 - h) Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel.
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement.
6. Activités non classées par domaine :
- a) Application des Principes fondamentaux des statistiques officielles;
 - b) Classifications économiques et sociales internationales;
 - c) Indicateurs;
 - d) Renforcement des capacités statistiques;
 - e) Présentation des données et des métadonnées statistiques;
 - f) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun de données et de métadonnées;
 - g) Coordination des travaux méthodologiques en cours;
 - h) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
 - i) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - j) Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-sixième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-cinquième session.
6. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a prononcé une allocution. Des déclarations générales ont également été faites par les représentants du Qatar (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Irlande (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne).

7. À la 1ère séance également, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2004/L.1).

8. À la même séance, la Commission a accepté que les organisations intergouvernementales ci-après participent à sa trente-cinquième session : Observatoire économique et social d'Afrique subsaharienne; Institut arabe de formation et de recherche statistique; Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays islamiques; Banque des règlements internationaux.

